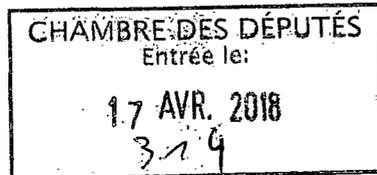




Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre  
des Députés  
Luxembourg



Luxembourg, le 17 mars 2018

Monsieur le Président

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet des modifications au niveau du Code de la route concernant les cyclistes qui entreront en vigueur le 1er mai 2018.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Martine Hansen**  
Députée